

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE ODINAIRE DU LUNDI 6 JUILLET 2020

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, lundi le 6 juillet 2020, 19h30, étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, par voie de visioconférence la directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

20-07-10045

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2020

20-07-10046

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 1^{er} juin 2020 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

20-07-10047

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 146 214.27 \$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

20-07-10048

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 462 930.22 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- La réunion aura lieu mercredi

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Le camp de jour est commencé depuis le 29 juin dernier pour 7 semaines. Il y a 130 jeunes inscrits et 104 au camp régulier ;
- L'accès au site du parc des loisirs est réservé aux jeunes du terrain de jeux.

Autorisation de dépense pour le terrain de jeux

20-07-10049

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise une dépense de 2000\$ plus taxes pour le terrain de jeux été 2020 pour des activités organisées sur place, et, une dépense de 2000\$ plus taxes pour les dépenses attribuées à la Covid-19 et articles de bricolage, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 18 juin 2020.

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. 19 rue de la Station pour l'agrandissement de la maison.
2. 6721 avenue Royale pour le changement du revêtement de toiture.
3. 6420 avenue Royale pour le changement du revêtement de toiture.
4. 6801 avenue Royale pour l'agrandissement du cabanon et l'agrandissement de la maison par l'ajout d'un patio couvert à l'arrière.

Aux dérogations mineures :

Pour permettre la subdivision du lot 4 439 655 créant un lot ayant une largeur sur la ligne avant de 42,98 mètres soit 7,02 mètres de moins que celle permise, contrevenant ainsi au règlement de zonage qui permet une largeur minimale sur la ligne avant de 50 mètres.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Acceptation de la part du stagiaire pour l'emploi ;
- Octroi de contrat à la firme Pluritec pour un coût de 6500\$ pour effectuer l'analyse des postes de pompages de la régie ;

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Éric Tremblay

20-07-10050

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la maison au 19 rue de la Station;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 juin 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande d'Éric Tremblay, pour l'agrandissement de la maison au 19 rue de la Station, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

France Verreault

20-07-10051

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement du revêtement de toiture au 6721 avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 juin 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de France Verreault, pour le changement du revêtement de toiture au 6721 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Julie Côté

20-07-10052 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement du revêtement de toiture au 6420 avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 juin 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Julie Côté, pour le changement du revêtement de toiture au 6420 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Martin Tremblay

20-07-10053 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement du cabanon et l'agrandissement de la maison par l'ajout d'un patio couvert à l'arrière au 6801 avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 juin 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Martin Tremblay, pour l'agrandissement du cabanon et l'agrandissement de la maison par l'ajout d'un patio couvert à l'arrière au 6801 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogation mineure

Demande concernant le lot 4 439 655

20-07-10054 CONSIDÉRANT QUE Patrick Têtu, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre la subdivision du lot 4 439 655 créant un lot ayant une largeur sur la ligne avant de 42,98 mètres soit 7,02 mètres de moins que celle permise, contrevenant ainsi au règlement de zonage qui permet une largeur minimale sur la ligne avant de 50 mètres;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 18 juin 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur du lot 4 439 655 visant à permettre la subdivision du lot 4 439 655 créant un lot ayant une largeur sur la ligne avant de 42,98 mètres soit 7,02 mètres de moins que celle permise, contrevenant ainsi au règlement de zonage qui permet une largeur minimale sur la ligne avant de 50 mètres, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Fonds régions et ruralité – volet projet local 2020

20-07-10055 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise la directrice générale à présenter le projet d'identification du territoire, soit par l'installation d'une enseigne numérique à l'entrée de la rue Casgrain, phase 4, pour le Fonds Régions et Ruralité (FRR)- volet projet local 2020, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

12. Mandat au notaire pour l'acquisition de la propriété du lot 4 439 154

20-07-10056 ATTENDU QUE la municipalité souhaite acquérir la propriété du lot 4 439 154 afin de développer un projet public;
ATTENDU la résolution #20-05-10009, Acquisition du terrain appartenant à Hydro-Québec - lot 4 439 154;
ATTENDU la promesse de vente signée entre les deux parties et l'acceptation Hydro-Québec;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien se porte acquéreur par vente de gré à gré d'Hydro-Québec, de la propriété du lot 4 439 154, pour un prix de 61 000\$, ainsi qu'aux conditions particulières et aux termes spécifiés dans la Promesse de vente signée par le maire et la directrice générale, à L'Ange-Gardien, dont le conseil a pris connaissance et qu'il approuve et ratifie-en tous les points, à toutes fins que de droit ;

DE mandater Me Alain Gariépy, notaire pour effectuer les documents nécessaires pour l'acte de vente de la propriété ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien.

13. Octroi de contrat pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique, d'une étude de caractérisation des sols phase 2

20-07-10057 ATTENDU l'appel d'offres par pondération, sur invitation, pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique, d'une étude de caractérisation des sols phase II et recommandations géotechniques en lien avec la stabilité pour des travaux 2021, pour une partie de l'avenue Royale ;
ATTENDU la réception d'une soumission ;
ATTENDU l'évaluation par pondération effectuée par le comité de sélection ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, d'octroyer le contrat de services professionnels à la firme Englobe Corp, et au coût de 99 444.18 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une étude géotechnique, d'une étude de caractérisation des sols phase II et recommandations géotechniques en lien avec la stabilité, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

14. Appel d'offre publiques pour des services professionnels pour la réalisation de plans et devis et surveillance pour le projet d'ensemble du centre des loisirs

20-07-10058 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;
QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien effectue un appel d'offres publiques pour la réalisation de plans et devis et surveillance pour le projet d'ensemble du centre de loisirs ;
QU'UN comité soit formé par la directrice générale, pour l'analyse par pondération et la recommandation au conseil.

15. Appel d'offre sur invitation pour des travaux de pavage sur la rue Christian

20-07-10059 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien effectue un appel d'offres sur invitation pour des travaux de pavage sur la rue Christian, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

16. Appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection des installations sanitaires du garage municipal/caserne incendie

20-07-10060 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien effectue un appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection des installations sanitaires du garage / caserne incendie, notamment douches, toilettes et vestiaires, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

17. Deuxième période de questions

18. Divers

1 Autorisations de dépenses

20-07-10061 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- 4000\$ plus taxes, pour l'achat d'îlots multi matière doubles (Déchets/recyclage), ainsi qu'un support à vélos, pour le terrain de soccer en gazon synthétique ;
- 1180\$ plus taxes pour la modification et l'installation d'une antenne pour le système d'alarme au 32 Casgrain, ainsi que les services de connexion mensuels à la centrale pour un coût de 39.95\$ plus taxes, par la firme ADT ;

- 3015 \$ plus taxes pour le remplacement d'antennes et de notre dispositif de sécurité pour le système informatique au bureau municipal par la firme 6Tem TI ;
 - 6300\$ plus taxes pour une enveloppe supplémentaire pour la surveillance des travaux pour le chemin Lucien-Lefrançois ;
- APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

19. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

20-07-10062

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale